



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 24 septembre 2023

à Noyarey

Membres présents ou représentés (sur 629) : 60 présents et 140 représentés

Clubs présents ou représentés (sur 30 clubs) : 20 présents et 3 représentés

Tous les membres du bureau sont présents

Ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Approbation de l'intégration dans le bureau de Florian Detraz
- Modalités électives pour le renouvellement du bureau
- Année 2023-2024 : plan d'actions et budget prévisionnel
- Questions diverses

Rapport moral :

Sylvie Guillemard, présidente, remercie toutes les personnes présentes et souhaite de nombreuses interactions entre l'assemblée et les membres du bureau du comité.

- **Licenciés** : (Patricia Viette)

631 licenciés cette saison (606 l'an dernier) : en augmentation de 4 %

dont 61 licences "découverte" : renouvellement de 10 %

et dont 5 espoirs et 9 jeunes : 2 % de nos joueurs.

- **Clubs** : (Sylvie Guillemard)

30 clubs avec la création du club de Saint-Julien-en-Genevois et le maintien du club de Seynod.

Le comité apporte toujours son soutien aux clubs :

- * un soutien logistique : aide à l'organisation des épreuves, aide à l'arbitrage

- * un soutien informatique : informations, prêt de matériel
 - * un soutien financier : une aide pour l'achat d'un ordinateur ou vidéoprojecteur par saison d'ODS (une fois tous les 4 ans), papeterie offerte aux clubs organisateurs d'épreuves, subvention à chaque club en fonction du nombre d'adhérents.
- **Comité** : (Sylvie Guillemard)
- * En juin, Florian Detraz nous a rejoints par cooptation. Sa présence doit être validée par l'Assemblée Générale.
 - * La saison passée a été très prenante : 11 réunions (dont 6 par zoom). Les réunions en présentiel se font au domicile d'un membre du bureau, aux frais des membres du bureau. Nous avons aussi rédigé un nouveau RI avec l'aide de volontaires (3 réunions).
 - * Il y a un problème d'information : il manque parfois un relais dans chaque club pour que l'information parvienne à chaque licencié.
 - * Le nombre de licenciés sans fiche est toujours trop important : 165/629, soit ¼ des licenciés du comité. Créer sa fiche permet de lire Scrabblorama, accéder à des jeux, de s'inscrire aux compétitions... Il faudrait pousser les licenciés à la créer.
- **Compétitions** : (Didier Verdan)

Championnats départementaux :

ISÈRE (Le Péage de R.) : 75 joueurs Jean GELINEAU Champion Jean-Claude MAILLAVIN 6 ^{ème} Michelle PINERI 8 ^{ème}	HAUTE-SAVOIE (Thyez) : 72 joueurs Patrick FERRARI Pierre-Claude SINGER Jean-François THÉRÉSETTE	SAVOIE (Brisson-St-Inn.) : 32 joueurs Nicolas DUPRAZ Dominique LE SCOUR Pierre MARTIN-COCHER
--	---	--

Championnats régionaux :

Seyssins : 31 paires Sabine SANTI-HOUDART – Pierre-Claude SINGER Gisèle RONDOT – Patricia VIETTE Patrick FERRARI – Jérôme MORET-DAVOINE	Seynod : 111 joueurs Pierre-Claude SINGER Clotilde PAILLET Garen YACOUBAN	Noyarey Classique : 13 joueurs Jean GELINEAU Yves ROBERT Alain MARESCHAL
--	--	---

Simultanés :

- 3 simultanés mondiaux :

BLITZ : 22 joueurs Patricia VIETTE Alphonse TARANTINI Jean-Claude SERRES	MONDIAL : 198 joueurs Pierre MARTIN-COCHER Hubert BAYART Sylvie GELINEAU	SEMI-RAPIDE : 104 joueurs Pierre Claude SINGER Olivier COLIN Patrick FERRARI
--	--	--

- 2 simultanés nationaux :

N6/N7 : 47 joueurs /281		NEURODON : 41 joueurs
6^{ème} Série (190) Marie-France GIRARD 1 ^{ère} Marc MUBA KABANZA 2 ^{ème} Monique HENE 10 ^{ème}	7^{ème} Série (91) Nicole CARREL-ALLARD 8 ^{ème} Odile FOURRIER 13 ^{ème} Gisèle MOUZ 23 ^{ème}	

Championnats de France :

- Vichy

Promotion : 27 qualifiés /481 Marc MUBA 4 ^{ème} Champion SN6 Quentin CHEVOLOT 16 ^{ème} Chantal MOUZARD 42 ^{ème}	4^{ème} Série : 25 qualifiés /504 Christiane GAMOT 25 ^{ème} Dominique LE SCOUR 56 ^{ème} Bernard LOPEZ 106 ^{ème}
--	--

- Bourges :

Individuel : 15 qualifiés /404 Gérard BOCCON Vice-champion Pierre-Claude SINGER 16 ^{ème} Sylvie GUILLEMARD 48 ^{ème}	Blitz : 5 joueurs /210 Sylvie GUILLEMARD 33 ^{ème} Alain MARESCHAL 50 ^{ème} Thierry OGER 104 ^{ème}
---	--

Vermeils-Diamants-Rubis :

QUALIFICATIONS 1 : 183 joueurs Jean-François THÉRÉSETTE Laurent DIDIER Hubert BAYART	QUALIFICATIONS 2 : 156 joueurs Jean GELINEAU Gérard PAYAN Gisèle RONDOT	FINALE CdF : 54 qualifiés Gérard BOCCON 4 ^{ème} Hubert BAYART 22 ^{ème} Alain MARESCHAL Champion SN3
--	---	---

PHASES 1 - 2 - 3

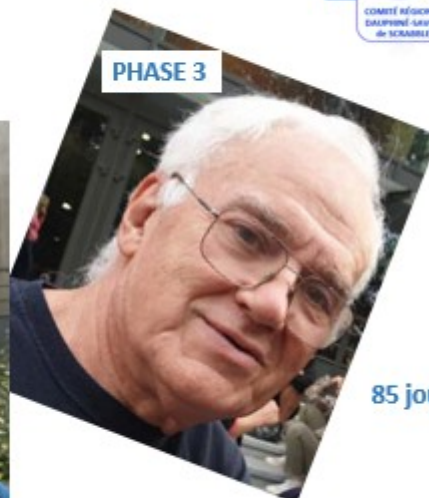


156 joueurs



153 joueurs

PHASE 3



85 joueurs

Festivals :

Termignon :

TH 3 semi-rapide : 57 joueurs

TH 3 PO : 57 joueurs

TH 5 : 69 joueurs

Rumilly

Paires : 29 paires

Classique : 14 joueurs

Évian :

TH 2 : 163 joueurs

Gérard BOCCON - 1^{er}
Thierry OGER - 10^{ème}
Nicole VERDAN - 11^{ème}

TH 3 PO : 150 joueurs

Pierre Claude SINGER – 3^{ème}
Didier VERDAN – 6^{ème}
Clotilde PAILLET – 15^{ème}

TH 5 : 188 joueurs

Pierre Claude SINGER – 2^{ème}
Didier VERDAN – 13^{ème}
Clotilde PAILLET – 17^{ème}

- Scolaires : (Sylvie Guillemard)

* Avec la création de 4 clubs cette saison, le comité compte désormais 19 clubs scolaires. Il est possible de créer un club d'accueil (FA) afin d'accueillir d'anciens élèves après le temps scolaire. Au sein du comité, il existe deux clubs FA : FA31 et FA53 à Grenoble.

* Le comité aide financièrement les clubs scolaires : il prend en charge la cotisation du club, offre la licence de l'enseignant la première année, défraie les intervenants et il a participé à l'achat de kits de jeux.

* 39 classes, soient 989 enfants, ont participé au Concours de Scrabble Scolaire qui a nécessité 12 intervenants. Ces élèves ont participé aux différentes finales du Concours : locale (au sein de la classe), régionale (107 joueurs) et nationale (7 joueurs s'étaient qualifiés pour Paris).

* En l'absence de quotas imposés par la fédération, le Championnat Régional Jeunes n'a réuni cette année que des Poussins (12) jouant régulièrement en club scolaire et 9 jeunes (1 Junior, 1 Benjamin, 7 Poussins) ont participé à la finale du Championnat de France Jeunes à Saint-Sébastien-sur-Loire.

* Le secteur scolaire, à développer pour l'avenir de notre jeu et de nos clubs, ne peut exister que grâce à la collaboration de nombreux intervenants des clubs civils : un grand merci aux joueurs de Seyssins, Aix-les-Bains, La Côte-Saint-André et Voiron qui agissent dans ce sens. Un peu plus de relais dans d'autres secteurs géographiques serait apprécié.

- **Site** : (Alain Mareschal)

* Fréquentation du site : "Comme à chaque AG lorsqu'on évoque la fréquentation, on me demande des chiffres. Réponse : beaucoup, mais combien ? Disons entre 1000 et 1300 visites par jour mais cela ne veut pas dire grand-chose : une visite compte pour quelques secondes ou une heure... Sans compter les 'Rejouer une partie' qui sont hébergés sur crds.fr ou les m.crd.fr (appli sur smartphone) qui engendrent 1000 requêtes par jour en moyenne. Mais un visiteur va engendrer à lui seul peut-être une vingtaine de requêtes."

* Adresses mail des clubs : Nous avons la possibilité de créer des adresses mail générique, du genre F01@scrabblecrds.fr. Contacter Alain si vous êtes intéressés.

* Séances zoom : Les séances ont vu diminuer le nombre de participants (30 en début de saison contre une dizaine en juin). Est-ce le jour (vendredi) qui ne convient pas ? doit-on continuer ? sous quelle forme ? Des parties originales (P. Crozier), des séances d'initiation (S. Boussabat). À adapter en fonction des demandes. Reprise des séances : vendredi 6 octobre.

Malgré la disparition de plusieurs membres (et nous partageons la peine de leurs proches), l'année a été très positive pour le comité avec un nombre de licenciés en augmentation, des clubs scolaires en développement et de bons résultats. Comme il n'y a pas de questions, nous procédons au vote.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité

Rapport financier : (Mireille Berthoin)

Le bilan financier a été envoyé à chaque club afin de laisser à chacun du temps pour le consulter avant l'AG et la possibilité d'anticiper les questions si besoin. Mireille Berthoin, trésorière, nous explique les dépenses poste par poste. Le détail est joint à la fin de ce compte-rendu.

* Résultat de l'année :



C R D S - RÉSULTAT ANNUEL					
	<i>Résultats 2021/2022</i>	du 01/09/2022 au 31/08/2023			
		Recettes	Dépenses	Résultats	<i>Budget</i>
Licences	390,00	17 861,00	-17 824,00	37,00	60,00
Redevances	4 563,00	13 264,70	-8 095,58	5 169,12	4 880,00
Epreuves Comités	2 044,84	17 663,10	-16 097,90	1 565,20	2 080,00
Scolaire	-1 864,73	2 529,80	-5 920,03	-3 390,23	-1 920,00
Vie des Clubs	-2 811,50	0,00	-4 128,60	-4 128,60	-3 800,00
Fonctionnement du Comité	-3 488,52	241,05	-7 017,64	-6 776,59	-3 555,00
TOTAL	-1 166,91	51 559,65	-59 083,75	-7 524,10	-2 255,00

Un résultat déficitaire qui s'explique par l'abandon de la part Comité sur la licence (6 000€ de recettes non perçues), les investissements (jeux scolaires et matériel informatique) et les subventions aux qualifiés (Interclubs et Championnats du Monde).

* Bilan financier :



CRDS - BILAN au 31/08/2023					
	MONTANT AU 31/08/22	VIREMENTS ENTRE COMPTES	BILAN 2022/2023	INTÉRÊTS	TOTAL AU 31/08/23
COMPTE COURANT	1 411,12	9 095,00	-7 524,10		2 982,02
LIVRET A COMPTE COURANT	5 846,61	5 180,00		25,54	11 052,15
COMPTE FESTIVAL	7 829,22	-7 848,83		19,61	0,00
LIVRET A COMPTE FESTIVAL	11 675,39	-11 675,39			0,00
LIVRET A ASSOCIATION	17 568,03	5 429,22		248,81	23 246,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			-7 524,10	293,96	
TOTAL DES AVOIRS	44 330,37	180,00	-7 230,14		37 280,23

Une baisse du total des avoirs, due au résultat déficitaire, mais les disponibilités sont encore très importantes et largement supérieures aux besoins de fonctionnement ou aux nécessités liées à l'objet associatif.

En l'absence de questions, nous procédons au vote.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

Intégration de Florian Detraz dans le bureau : (Florian Detraz)

Florian Detraz a été coopté pour faire partie du bureau, mais son intégration doit être validée par l'Assemblée générale.

Florian se présente : " Je suis président du club de Thonon, et il y a longtemps que je joue au Scrabble. Je voyage souvent dans les compétitions et j'arbitre dans les tournois locaux, ce qui m'a motivé à faire partie du bureau. Mon rôle dans le bureau est de recueillir les articles de la vie du comité et de les envoyer à Franck Maniquant pour la rubrique Hexagonal de Scrabblorama tous les mois pour parution dans le magazine du mois suivant. J'en profite pour remercier les personnes qui m'ont déjà aidé depuis le mois de juillet : Claude Noizet, Yannick Bertrand, Sylvie Guillemard et Sylvie Gelineau... pour rendre de bons articles.

J'aime aussi le Scrabble classique et j'ai intégré la DNSC (Direction Nationale du Scrabble Classique) afin de promouvoir cette pratique et la rendre aussi attractive que le Duplicate. J'en profite pour vous annoncer la tenue de l'Open de France, la deuxième plus grande compétition nationale classique, le 18 et 19 novembre à Grenoble."

Une question de Dominique Le Scour : A-t-on le droit de publier dans Scrabblorama un article publié dans un journal local ? Oui, à condition de citer la source.

L'intégration de Florian est approuvée à l'unanimité

Modalités électorales pour le renouvellement du bureau : (Sylvie Guillemard)

Sylvie Guillemard remercie Jean Gelineau qui a travaillé à la rédaction de ce texte. Le but de ces modalités est d'autoriser le renouvellement du bureau lors du CA de juin-juillet afin de laisser du temps à une nouvelle équipe avant le démarrage d'une nouvelle saison en septembre. Les deux propositions qui suivent ont été envoyées par courrier à tous les licenciés, par l'intermédiaire de leur président de club.

* Proposition 1 : modalités électorales

Élection du bureau directeur du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble par scrutin de liste majoritaire à un tour

CALENDRIER ÉLECTORAL et MODALITÉS

Le Bureau Directeur en place (à défaut le Conseil d'Administration) désigne une personne dépositaire des candidatures. Une commission électorale composée de quatre licenciés du Comité volontaires, si possible ne faisant pas partie du bureau actuel, est mise en place pour organiser l'élection, dépouiller les votes et annoncer les résultats.

- Le dépouillement des votes a lieu lors du dernier CA de la saison.

- 1 mois au plus tard avant la date du CA : arrêt de la liste électorale définitive comprenant tous les licenciés du Comité âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison en cours, à jour de leur cotisation. Le président de la FFSc, membre de droit du Comité, apparaît sur la liste électorale.

- 1 mois au plus tard avant la date du CA : dépôt des listes de candidatures complétées et signées auprès de la personne désignée par le Bureau Directeur, le cachet de la poste faisant foi.

Rappel du Règlement Intérieur, article 2.4.2

Tout licencié majeur du C.R.D.S., issu d'un club affilié à la F.F.S.C. et à jour de sa cotisation peut postuler à la Présidence de Comité. Son nom apparaît en tête de liste, suivi de quatre à neuf autres noms. Le nombre de membres d'un même club se présentant sur une liste est limité à 3. Les membres du bureau directeur sont rééligibles deux fois consécutives maximum.

- Vote à distance par voie électronique, sur 3 semaines et jusqu'à 1 semaine avant la date du CA, délai de rigueur, comme admis à l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur du Comité. Pour cela chaque licencié à jour de sa cotisation ayant une adresse électronique recevra un lien pour procéder au vote électronique librement lors de cette période sur la plateforme retenue. La liste des licenciés ayant voté sera éditée pour apposition de la motion « par voie électronique » sur la liste de contrôle des votants.

- Bureau de vote mis à disposition par la commission électorale, entre 8h30 et 9h30, sur le lieu du CA, pour tout licencié n'ayant pas pu voter par voie électronique. Le vote se fera par

bulletin secret sous enveloppe. Les votes par procuration sont admis à raison de cinq procurations maximum par licencié.

*- **Dépouillement des bulletins déposés à 9h30**, par les membres de la commission électorale. Toute enveloppe contenant plus d'un bulletin de vote ou un bulletin raturé ou annoté sera considéré comme nul.*

*- **Les résultats du vote** sont ajoutés aux résultats du vote électronique.*

*- **Annonce du résultat de l'élection.** Est déclarée élue la liste ayant reçu le plus grand nombre de votes. La liste élue prend ses fonctions le 1^{er} septembre suivant.*

Des corrections sont apportées selon les questions et suggestions des participants : Alain Inglese (F33) propose de ne garder, dans les modalités, qu'un rappel de l'article 2.4.2, sans en citer le contenu car tout changement du règlement obligerait à modifier ces modalités. Voir texte définitif à la fin de ce compte-rendu.

* Proposition 2 : modification du RI

Afin de permettre le renouvellement du bureau directeur lors du CA et non au cours de l'Assemblée Générale, il est nécessaire de modifier l'article 2.4.2 :

2.4.2 Élections du Bureau Directeur

Le Bureau Directeur est élu par scrutin de liste sans rature et sans panachage, conformément aux statuts de la FFSc.

Le Bureau Directeur en place (à défaut le Conseil d'Administration) désigne une personne dépositaire des candidatures.

De un (minimum) à deux mois avant l'Assemblée Générale Ordinaire, le postulant dépose auprès de la personne désignée une liste candidate. Son nom doit être porté en tête de liste et suivi de quatre à neuf autres noms. Le nombre de membres d'un même club se présentant sur une liste est limité à 3.

Tout licencié majeur du Comité Régional Dauphiné-Savoie, issu d'un club affilié à la FFSc, peut postuler à la présidence du Comité.

La liste est élue lors de l'Assemblée Générale Ordinaire par vote individuel de chaque licencié âgé d'au moins seize ans au 31 décembre de l'année en cours, présent ou représenté. Les votes par procuration sont admis à raison de cinq procurations maximum par licencié présent à l'Assemblée Générale.

Le vote peut être effectué par tout moyen adapté lors d'une Assemblée Générale, en présentiel ou à distance, dont les modalités seront fixées par un groupe de travail dédié désigné par le Bureau Directeur.

Après l'élection, le Président attribue les délégations de fonctions aux différents membres de la liste (trésorier, vice-président, secrétaire, membres). Au cours de son mandat, il peut supprimer ou modifier ces délégations.

Les membres du Bureau Directeur sont rééligibles deux fois consécutives maximum.

Si, à la suite de démissions ou autres, le Bureau Directeur comporte moins de quatre membres, de nouvelles élections sont organisées dans un délai de trois mois, par une Assemblée Générale Extraordinaire si besoin.

Actuellement, il est stipulé dans le RI que "le nombre de membres d'un même club se présentant sur une liste est limité à 3". Alain Inglese (F33) suggère de moduler ce chiffre en fonction du nombre de membres du bureau.

Voir texte définitif à la fin de ce compte-rendu.

* Délégation de vote du CA à l'AG

Le vote de ces modalités relève normalement du Conseil d'Administration. Si l'Assemblée Générale est d'accord pour valider les propositions, nous pourrons voter les deux textes. Dans le cas contraire, un CA distanciel sera convoqué en octobre pour approbation.

L'assemblée Générale est d'accord pour valider ces propositions qui sont approuvées à l'unanimité

Année 2023-2024 : plan d'action et budget prévisionnel (Sylvie Guillemard)

- Compétitions :

Cette saison voit la modification du mode de qualification aux championnats de France. Les phases disparaissent pour laisser la place à une journée de qualification par type de CDF.

Au 1^{er} janvier, changement d'ODS avec passage à Duplitemp 9 : "il ne fonctionne pas sous Windows 7" (Paulette Chaponneau), "il faut une connexion internet pour ressaisir la clé d'activation après une longue inutilisation" (Patrick Ferrari), "il n'y a plus de module d'entraînement" (car Duplijeu), "plus de module de vocabulaire" (car VocABC). Sylvie Guillemard conseille de bien prendre en main ce nouveau logiciel avant le 1^{er} janvier.

Le comité souhaite organiser un simultanés comités, à raison d'un par mois, qui s'appuierait sur les simultanés permanents. Un classement interne au comité serait fait, avec une dotation tirée au sort.

Une semaine fédérale de simultanés est également envisagée. Nous sommes à la recherche d'un centre de vacances qui puisse nous accueillir (le club de Chambéry nous indique un centre dans les Bauges, à Lescheraines).

L'Open de France classique devrait se dérouler à Grenoble, les 18 et 19 novembre 2023. Il est en cours de validation par la DNSC. Le comité s'est chargé de trouver un lieu (l'hôtel Europole, près de la gare), a négocié les tarifs, créé une affiche et sera sans doute sollicité le jour J.

- Soutien aux clubs :

Le comité offre à chaque club un ouvrage (ODS, Mes mots en poche ou PCS) ainsi que les listes de mots nouveaux et il fournit la papeterie pour les tournois ou compétitions décentralisées ainsi que des bouteilles d'eau réservées aux joueurs et arbitres des tournois. Cette année, l'achat de l'ouvrage remplace la subvention accordée aux clubs selon le nombre d'adhérents.

- Arbitrage :

Une mise à jour de la liste des arbitres régionaux va être faite. S'il y a des modifications au sein de votre club, elles sont à envoyer à Sylvie Gelineau. Une formation sera mise en place s'il y a des demandes : vos souhaits sont aussi à lui envoyer.

- Scolaires :

Tout est reconduit cette année. Ce serait bien si des clubs pouvaient s'ouvrir aux jeunes, à des horaires qui leur conviennent, ou dans d'autres lieux comme une médiathèque par exemple. On pourrait aussi envisager d'introduire du classique qui les intéresse bien.

- Communication :

Tout changement d'adresse (président ou 2^{ème} contact, trésorier) doit être signalé au secrétariat.

Pour remédier à nos problèmes de communication, Sylvie Gelineau évoque la possibilité de créer une liste de diffusion, identique à Comitel pour le comité lyonnais. Chaque joueur serait inscrit (et pourra se désinscrire s'il le souhaite) à une liste de diffusion et verrait ainsi nos informations arriver directement dans sa boîte mail. Une annonce sera faite sur le site, et l'information envoyée aux clubs avec un lien pour s'inscrire.

- Prochains RDV :

* L'AG de la fédération aura lieu comme chaque année à Aix-Les-Bains, jeudi 26 octobre.

* CA du comité : 30 juin 2024

* AG du comité : 22 septembre 2024

- Budget prévisionnel :

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023/2024		
	Budget 2023/2024	<i>Résultats 2022/2023</i>
Licences	3 180,00	37,00
Redevances	7 500,00	5 169,12
Epreuves Comités	1 690,00	1 565,20
Scolaire	-2 330,00	-3 390,23
Vie des Clubs	-4 530,00	-4128,60
Fonctionnement du Comité	-5 510,00	-6776,59
TOTAL	0,00	-7 524,10

En reprenant la redevance comité de 5€ sur les licences et en organisant une semaine fédérale de simultanés, le budget devrait être équilibré.

Questions diverses :

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente clôt l'Assemblée Générale, remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite une bonne saison. Un buffet est offert aux personnes présentes et sera suivi par le Championnat Régional en paires.

ANNEXES

Détail du bilan financier année 2022-2023



C R D S - RÉSULTAT ANNUEL					
	<i>Résultats 2021/2022</i>	du 01/09/2022 au 31/08/2023			
		Recettes	Dépenses	Résultats	<i>Budget</i>
Licences	390,00	17 861,00	-17 824,00	37,00	60,00
Redevances	4 563,00	13 264,70	-8 095,58	5 169,12	4 880,00
Epreuves Comités	2 044,84	17 663,10	-16 097,90	1 565,20	2 080,00
Scolaire	-1 864,73	2 529,80	-5 920,03	-3 390,23	-1 920,00
Vie des Clubs	-2 811,50	0,00	-4 128,60	-4 128,60	-3 800,00
Fonctionnement du Comité	-3 488,52	241,05	-7 017,64	-6 776,59	-3 555,00
TOTAL	-1 166,91	51 559,65	-59 083,75	-7 524,10	-2 255,00



LICENCES				
	du 01/09/2022 au 31/08/2023			<i>Résultats 2021/2022</i>
	Recettes	Dépenses	Résultats	
Licences	17 771,00	-17 456,00	315,00	5 549,00
Rembt. licences	90,00	-368,00	-278,00	-5 159,00
TOTAL	17 861,00	-17 824,00	37,00	390,00

REDEVANCES				
	du 01/09/2022 au 31/08/2023			<i>Résultats 2021/2022</i>
	Recettes	Dépenses	Résultats	
Tournois	1 137,20		1 137,20	956,00
Simultanés de Clubs	6 439,50	-3 687,00	2 752,50	2 339,00
Epreuves par centres	5 688,00	-4 408,58	1 279,42	1 268,00
TOTAL	13 264,70	-8 095,58	5 169,12	4 563,00

ÉPREUVES COMITÉ				
	du 01/09/2022 au 31/08/2023			<i>Résultats 2021/2022</i>
	Recettes	Dépenses	Résultats	
Champ. Régional SEYNOD	1 610,00	-1 369,81	240,19	150,30
Qualifications Interclubs	1 140,00	-1 153,00	-13,00	113,09
TH 2 Paires Seyssins	366,00	-201,86	164,14	75,42
Champ. Régional Classique	130,00	-87,75	42,25	61,76
Festival EVIAN	14 417,10	-13 285,48	1 131,62	1 644,27
TOTAL	17 663,10	-16 097,90	1 565,20	2 044,84

Festival ÉVIAN - DÉTAIL				
	du 01/09/2022 au 31/08/2023			<i>Résultats 2021/2022</i>
	Recettes	Dépenses	Résultats	
Inscriptions	13 550,00	-1 475,50	12 074,50	11 195,00
Dotations		-2 690,86	-2 690,86	-2 335,30
Arbitrage - Ramassage	343,50	-7 981,82	-7 638,32	-6 694,98
Divers : Buvette - Camion - Fournitures -	523,60	-1 137,30	-613,70	-520,45
TOTAL	14 417,10	-13 285,48	1 131,62	1 644,27

SCOLAIRE				
	du 01/09/2022 au 31/08/2023			<i>Résultats 2021/2022</i>
	Recettes	Dépenses	Résultats	
Kits scolaires	1 510,00	-2 392,50	-882,50	180,00
Concours - Champ. Régional	26,80	-237,08	-210,28	-173,43
Subventions FFSc Champ.	330,00		330,00	320,00
Finale Championnat de France	450,00	-2 543,20	-2 093,20	-2 074,40
Affiliations Clubs Scolaire		-240,00	-240,00	-240,00
Ventes au Profit du Scolaire Evian	213,00		213,00	123,10
Déplacements pour le scolaire		-507,25	-507,25	
TOTAL	2 529,80	-5 920,03	-3 390,23	-1 864,73

VIE DES CLUBS			
	du 01/09/2022 au 31/08/2023		Résultats 2021/2022
	Dépenses		
Participation Achats Matériel Informatique	-450,00		-1 050,00
Subv. Adhérents	-1 484,50		-1 411,50
Subv. Équipes Qualifiées Finale Interclubs	-600,00		-350,00
Subv. Communication	-89,10		
Subv. Participants Champ. Du Monde	-1 350,00		
Stage Manquant	-155,00		
TOTAL	-4 128,60		-2 811,50

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ				
	du 01/09/2022 au 31/08/2023			Résultats 2021/2022
	Recettes	Dépenses	Résultats	
Frais bénévoles (CA - réunions - formation - arbitrage)	149,05	-2 811,68	-2 662,63	-1 525,73
Location / Abonnements (box - site CRDS - Zoom)		-1 394,68	-1 394,68	-1 272,77
Achats (matériel - fournitures)		-2 559,29	-2 559,29	-497,01
Frais postaux et bancaires		-177,99	-177,99	-143,01
Ventes papèterie	42,00		42,00	
Divers	50,00	-74,00	-24,00	-50,00
TOTAL	241,05	-7 017,64	-6 776,59	-3 488,52

Élection du bureau directeur du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble par scrutin de liste majoritaire à un tour

CALENDRIER ÉLECTORAL et MODALITÉS

Le Bureau Directeur en place (à défaut le Conseil d'Administration) désigne une personne dépositaire des candidatures. Une commission électorale composée de quatre licenciés du Comité volontaires, si possible ne faisant pas partie du bureau actuel, est mise en place pour organiser l'élection, dépouiller les votes et annoncer les résultats.

- Le dépouillement des votes a lieu lors du dernier CA de la saison.

- 1 mois au plus tard avant la date du CA : arrêt de la liste électorale définitive comprenant tous les licenciés du Comité âgés d'au moins 16 ans au 31 décembre de la saison en cours, à jour de leur cotisation. Le président de la FFSc, membre de droit du Comité, apparaît sur la liste électorale.

- 1 mois au plus tard avant la date du CA : dépôt des listes de candidature, complétées et signées, auprès de la personne désignée par le Bureau Directeur, le cachet de la poste faisant foi.

- Les règles de composition des listes de candidature sont définies par l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur. Les listes doivent se présenter selon le modèle ci-dessous.

- Vote à distance par voie électronique, sur 3 semaines et jusqu'à 1 semaine avant la date du CA, délai de rigueur, comme admis à l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur du Comité. Pour cela chaque licencié à jour de sa cotisation ayant une adresse électronique recevra un lien pour procéder au vote électronique librement lors de cette période sur la plateforme retenue. La liste des licenciés ayant voté sera éditée pour apposition de la motion « par voie électronique » sur la liste de contrôle des votants.

- Bureau de vote mis à disposition par la commission électorale, entre 8h30 et 9h30, sur le lieu du CA, pour tout licencié n'ayant pas pu voter par voie électronique. Le vote se fera par bulletin secret sous enveloppe. Les votes par procuration sont admis à raison de cinq procurations maximum par licencié.

- Dépouillement des bulletins déposés à 9h30, par les membres de la commission électorale. Toute enveloppe contenant plus d'un bulletin de vote ou un bulletin raturé ou annoté sera considéré comme nul.

- Les résultats du vote sont ajoutés aux résultats du vote électronique.

- Annonce du résultat de l'élection : est déclarée élue la liste ayant reçu le plus grand nombre de votes. La liste élue prend ses fonctions **le 1^{er} septembre suivant**.

**LISTE pour élection au bureau directeur
du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble**

NOM	Prénom	CLUB	Signature

Date :

Modification de l'article 2.4.2 du Règlement Intérieur du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble adopté le 11/06/2023

2.4.2 Élection du Bureau Directeur

Le Bureau Directeur est élu par scrutin de liste sans rature et sans panachage, conformément aux statuts de la FFSc.

Le Bureau Directeur en place (à défaut le Conseil d'Administration) désigne une personne dépositaire des candidatures.

D'un (minimum) à deux mois avant la date du dépouillement, le postulant à la présidence dépose auprès de la personne désignée une liste candidate. Son nom doit être porté en tête de liste et suivi de quatre à neuf autres noms. Le nombre de membres d'un même club se présentant sur une liste est limité à 2 dans un bureau de 5 à 7 membres, et à 3 dans un bureau de 8 à 10 membres.

Tout licencié majeur du Comité Régional Dauphiné-Savoie de Scrabble, issu d'un club affilié à la FFSc, peut postuler à la présidence du Comité.

La liste est élue par vote individuel de chaque licencié âgé d'au moins seize ans au 31 décembre de la saison en cours. Les votes par procuration sont admis à raison de cinq procurations maximum par licencié présent le jour du dépouillement.

Le vote peut être effectué par tout moyen adapté, en présentiel ou à distance. Ses modalités sont définies en annexe au présent Règlement Intérieur.

Après l'élection, le Président attribue les délégations de fonctions aux différents membres de la liste (trésorier, vice-président, secrétaire, membres). Au cours de son mandat, il peut supprimer ou modifier ces délégations.

Les membres du Bureau Directeur sont rééligibles deux fois consécutives maximum.

Si, à la suite de démissions ou autres, le Bureau Directeur comporte moins de quatre membres, de nouvelles élections sont organisées dans un délai de trois mois.